

216 chemin de la Serpoyère -
Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70
organom@organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 avril 2024 à 19H00
Au Siège d'Organom à VIRIAT

Convocation en date du 27 mars 2024,

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : André MOINGEON

Tableau des présences

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU - Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE - Mireille MORNAY - Bernard PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX
CCPA : Hélène BROUSSE – André MOINGEON – Max ORSET - Frédéric TOSEL
CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET
3CM : Andrée RACCURT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON
CCBS : Jean Jacques BESSON
RAPC : Antoine BAUTAIN
HBA : Alain AUBOEUF

Excusés remplacés par le suppléant :

CCD : Audrey CHEVALLIER remplacée par Martine MOREL PIRON

Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX
CCPA : Bernard GUERS pouvoir à André MOINGEON
3CM : Jean Philippe FAVROT pouvoir à Andrée RACCURT
CCBS : Philippe PLENARD pouvoir à Jean Jacques BESSON

Excusés :

CA3B : Jean Marc THEVENET
CCPA : Elisabeth LAROCHE - Vincent MANCUSO
CCD : Sonia PERI
3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT
CCMP : Christine FRANCOIS

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON
RAPC : Frédéric MONGHAL
CCV : Guy DUPUIT

Quorum à 19
24 Membres présents ou représentés
4 pouvoirs
28 votants

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 13 février 2024
2. Finances
 - Compte administratif 2023
 - Compte de gestion 2023
 - Affectation des résultats
 - Budget primitif 2024
3. Ressources humaines
 - Modification du tableau des emplois – Nouvelle organisation
 - Astreintes de décision
4. Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations
5. Questions et informations diverses

Monsieur le Président accueille les participants à ce comité syndical.
Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il demande l'accord des membres présents pour ajouter à l'ordre du jour la proposition d'adhérer à ATMO Auvergne Rhône Alpes.

Délibération : D2024011**Objet : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 février 2024**

Monsieur Yves CRISTIN, Président expose :

Le procès-verbal du Comité syndical du 13 février 2024 a été diffusé à l'ensemble des délégués. Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Comité syndical du 13 février 2024.

Délibération : D2024012**Objet : Adhésion à ATMO Auvergne Rhône Alpes**

Vu les statuts d'Organom et ses compétences,

Vu que ATMO Auvergne Rhône Alpes est une association « loi 1901 » agréée par le Préfet pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air,

Considérant que ses principales missions sont

- La surveillance et l'information sur la qualité de l'air de la région Auvergne Rhône Alpes
- L'accompagnement des décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air
- Les interventions en situation d'urgence lors des épisodes de pollution, d'incidents ou accidents industriels
- L'amélioration des connaissances sur les phénomènes liés à la pollution atmosphérique

Le Président explique que ATMO Auvergne Rhône Alpes pourra accompagner Organom dans l'amélioration des outils de suivi du pôle de traitement et valorisation de La Tienne. Organom pourra notamment bénéficier de leur dispositif Dioxine Métaux Lourds (Dioxml) afin de mesurer l'air ambiant et les rejets atmosphériques, et de l'application « Signal'Air » qui remplacera l'observatoire des odeurs.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 ACCEPTE l'adhésion d'Organom à ATMO Auvergne Rhône Alpes
 ACCEPTE de verser chaque année le montant de la cotisation appelée par ATMO, d'un
 montant de 1 000€ en 2024.
 AUTORISE le Président à signer tout document afférent

Délibération : D2024013

Objet : Compte administratif 2023

Monsieur Bernard Perret, Vice-président finances expose :

Les comptes de l'exercice 2023 ont pu être arrêtés en accord avec le Payeur.

Le compte administratif 2023 s'établit comme suit, en € :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2023	18 263 143.43
Recettes de l'exercice 2023	20 153 736.53
Excédent de l'exercice 2023	1 890 593.10
Excédent 2022 reporté	8 446 803.37
Résultat de clôture 2023 – excédent	10 337 396.47

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2023	6 878 958.99
Recettes de l'exercice 2023	7 763 849.01
Excédent de l'exercice 2023	884 890.02
Déficit 2022 reporté	- 566 263.89
Résultat de clôture 2023 – Excédent	318 626.13

Le Président ne prend pas part au vote.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 APPROUVE le compte administratif 2023

Délibération : D2024014

Objet : Compte de gestion 2023

Monsieur Bernard Perret, Vice-président finances propose de délibérer sur le compte de gestion 2023.

Il demande aux membres du Comité syndical de comparer les résultats du compte administratif 2023 et ceux du compte de gestion 2023 arrêtés par le Payeur. Ils s'établissent ainsi :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 CONSTATE que les résultats du compte de gestion, soumis par le receveur de la Paierie Départementale, sont identiques à ceux du compte administratif 2023 établis par Organom
 APPROUVE le compte de gestion 2023
 ARRETE définitivement les résultats de l'exercice 2023

Délibération : D2024015

Objet : Affectations des résultats

Monsieur Bernard Perret, Vice-président finances expose :

Certaines dépenses d'investissement pour 2 232 447€ n'ont pas pu être payées en 2023, il y a lieu de les reporter.

Numéro opération ou compte	Imputation	Montant (€)
118	Cameras	12 775
135	Transfert composterie	10 992
121	Création des bassins de stockage – pré-traitement li:	894 231
122	Bassins	31 747
140	Remplacement de toiture	33 839
145	Mise aux normes quai de La Boisse	37 696
148	Chaufferie CSR	219 750
152	Réfection plateforme de transit	7 707
156	Aménagement casier 6	699 620
157	Exploitation casier 5	25 693
158	Couverture casier 5	7 164
159	Raccordement électrique nouveaux casiers	12 463
160	Alvéole Amiante 2	1 779
161	Réfection anciens casiers	35 813
162	Travaux divers lagune	10 218
165	Aménagement salle comité	45 770
2031	Frais d'études	56 039
2121	Plantations	25 220
2158	Autres installations, matériels et outillages	48 931
21532	Réseaux assainissement	15 000
TOTAL		2 232 447

La reprise des résultats s'établit comme suit :

Section d'investissement – recettes :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 913 820.87 €

Compte 001 – Excédent d'investissement reporté : 318 626.13 €

et Section de fonctionnement, recettes :

Au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté : 8 423 575.60€

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 APPROUVE l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

Délibération : D2024016
Objet : Budget prévisionnel 2024

Monsieur Bernard Perret, Vice-président finances expose :

Les dépenses sont pour la majeure partie contraintes par la réglementation ou déjà validées par des décisions antérieures et les recettes résultent des décisions prises notamment en fin d'année 2023 avec les délibérations D2023046 sur les tarifs et contributions.

Le détail du budget est présenté en annexe 1 du rapport et est dans les grandes lignes conformes au rapport sur les orientations budgétaires présenté le 13 février 2024.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 9.4% par rapport au CA 2023 (1.9% par rapport au BP 2023). Cette hausse est due principalement :

- A l'augmentation des charges à caractère général avec notamment :
 - o L'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui est passée de 52€ la tonne en 2023 à 59€ la tonne au 1er janvier 2024 pour la TGAP basse et de 61€ à 63€ la tonne pour la TGAP haute. Pour rappel, Organom bénéficie du taux de 59€/tonne sur une partie des déchets enfouis parce que 75 %, au moins, du biogaz produit par l'ISDnD est valorisé en électricité. La hausse de la TGAP va se poursuivre les prochaines années. Elle sera à 65€ en 2025 et poursuivra sa progression les années suivantes à hauteur à minima de l'inflation.
 - o Le traitement des ordures ménagères par l'usine Ovade génère des coûts estimés à 6 808 000€ pour 2024 dont 673 550€ inscrits en investissement. Ce montant prend en compte l'avenant n°17 et comprend des coûts proportionnels et fixes liés non seulement au traitement des déchets mais aussi au gros entretien renouvellement (GER) des équipements et bâtiments. Pour rappel, le contrat actuel avec Paprec Energy arrive à échéance le 31/07/2024. La Marché Global de Performance actuellement en phase de négociation comprend le renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine Ovade à partir du 1^{er} août 2024
 - o L'augmentation du coût du traitement des effluents en STEP compte tenu de l'évolution des volumes liée à la pluviométrie de 2023
 - o Des coûts de location et de maintenance en progression avec notamment l'arrivée d'une chargeuse permettant la reprise en régie de certaines tâches
 - o Des actions de communication à l'occasion des 40 ans du pôle de traitement et valorisation de La Tienne et de la publication d'un ouvrage sur son histoire.
 - o Et enfin des dépenses pour les mesures compensatoires de plus de 120 000€.

- A l'augmentation des charges de personnel de 5.7% par rapport au CA 2023. Elles représentent 10% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette augmentation résulte notamment de la hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, de l'octroi de 5 points à tous les agents au 1^{er} janvier 2024, de l'octroi de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat et enfin à l'augmentation de la valeur faciale des chèques déjeuner et de la part à la charge d'Organom.

Des subventions pour un montant de 161 170€ sont également budgétées dont 26 170€ pour le Comité d'Initiatives pour l'entraide et les Loisirs (Délibération n°4 du 29/11/2005 : 2.30% des salaires brut sur la base du BP) et 135 000€ dans le cadre de l'appel à projet auprès des EPCI adhérents à Organom (Délibération D2024009 du 13/02/2024).

Au niveau des recettes, la contribution à l'habitant s'élève à 5 134 253.20€ et les recettes liées aux apports de déchets (la facturation à la tonne des OMr, des DAE, déchets verts et autres déchets) et celles liées à la vente de compost sont estimées pour à 14 153 000€.

Les recettes liées au traitement des OMr provenant de la vente des ferrailles, de l'électricité et du compost sont, quant à elles, évaluées à 2 023 000 € (dont 181 000€ liés aux DIO traités en 2023 + les 7 premiers mois de l'année 2024 (contre 214K€ perçus en 2023 et 307 000€ liées à la clause PINC (12 mois de 2023 + 7 mois de 2024) du contrat contre 272K€ en 2023).

Les dépenses de fonctionnement cumulées s'élèvent à 29 944 514.60€ dont 3 700 000 € de dotations aux amortissements et 10 333 789.60 de virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement cumulées s'élèvent à 29 944 514.60€ dont 8 423 575.60€ d'excédent antérieur reporté.

INVESTISSEMENT

Sont principalement inscrits :

- Des travaux sur le pôle de traitement et valorisation de La Tienne pour 5 655K€ plus les restes à réaliser de 1 908K€ avec notamment la réfection des réseaux hydrauliques, le raccordement électrique des nouveaux casiers et les travaux de création de bassins pour le pré-traitement des lixiviats.
- Des travaux de mises aux normes sur l'usine Ovade pour un montant de 4 161K€ plus la part de GER soit un total de 4 835K€
- Les crédits de paiement pour 2024 concernant la chaufferie CSR plus les RAR 2023 soit 4 695K€
- Des frais d'étude pour 205K€ (plus les RAR de 56K€) avec notamment le porté à connaissance nécessaires à la demande d'autorisation d'exploiter pour les futurs casiers
- Un nouveau site interne
- Divers achats de matériels pour 215K€ (plus les RAR 49K€), la plantation d'arbres pour 25K€.

Le montant total des dépenses d'investissement de l'exercice est de 21 183 347€.

Le montant total des recettes d'investissement de l'exercice est de 21 183 347€ dont un emprunt de 4 870 110.40€

Vu la délibération D2023003 du 31 janvier 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le budget prévisionnel 2024.

M. Perret précise que les services travaillent déjà sur une décision modificative qui sera présentée en juin, après la réception des offres finales du marché global de performance et des travaux 2024 sur le pôle de traitement et valorisation de La Tienne. Le budget sera alors affiné au niveau des dépenses d'investissement avec un montant des décaissements sur l'exercice plus précis ce qui devrait permettre un équilibre de l'exercice sans avoir à recourir à l'emprunt. Il ajoute que la capitalisation des excédents antérieurs permet d'autofinancer une part importante des travaux à réaliser sur le pôle de traitement et valorisation de La Tienne.

Délibération : D2024017**Objet : Modification du tableau des emplois – Nouvelle organisation des services**

Madame Hélène Brousse, Vice-présidente marchés - affaires administratives expose :

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,
Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Vu la demande d'avis transmise au Comité Social Territorial,
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 4 juillet 2023, Mme Brousse explique que les activités sur le pôle de traitement et valorisation de La Tienne évoluent : diminution de l'enfouissement, arrêt de la composterie et en parallèle, reprise en régie d'activités auparavant réalisées par des prestataires, augmentation des missions liées à la post-exploitation du site (traitement des effluents, des lixiviats, ...). Les activités liées à la conduite d'engins diminuent alors que celles concernant la maintenance et les contrôles augmentent. Une évolution globale des métiers du pôle technique doit être anticipée
En outre, plusieurs départs d'agents ont eu lieu en ce début d'année 2024 (un responsable d'exploitation, un chargé de maintenance et des équipements, un agent de contrôle QSE) et ont incité à une réflexion sur l'organisation globale en interne des différentes tâches afin de rationaliser et d'optimiser les missions et les temps de travail de chacun.
Compte-tenu de ce constat, elle indique qu'il convient de réorganiser les services en redistribuant une part des missions des agents de contrôle QSE sur les assistantes accueil pesée et sur les agents d'exploitation polyvalents et sur un nouveau poste d'assistant QSE. Les responsables d'exploitation des sites deviendront des responsables exploitation et maintenance. Les fiches de postes de chacun seront revues ainsi que celles du chargé de travaux et des responsables des pôles technique, industriel et travaux neufs et QSE.
D'autre part, à la suite d'une campagne de vérification menée par la Paierie Départementale, il n'a pas été possible de retrouver la délibération créant le poste de chargé de communication alors que ce dernier est pourvu depuis 2005, il y a lieu de procéder à une régularisation.

M. Raquin s'interroge sur les conséquences de la réduction du nombre d'agents du pôle QSE.
M. Montet précise que l'enjeu de la réorganisation telle que présentée est bien d'une part de renforcer le pôle QSE avec une assistante QSE avec l'objectif de reconquérir de la norme ISO 14001 en juin et d'autre part de permettre une plus grande polyvalence du pôle technique.

M. Jannet demande quels sont les motifs de départs des 3 agents. M. Montet indique qu'une des personnes est partie peu de temps après son arrivée car le poste ne correspondait pas à ce à quoi elle aspirait, le deuxième n'était plus en phase avec les attentes d'Organom et le 3^{ème} pour des raisons médicales.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
SUPPRIME 2 postes d'agents de contrôle QSE
SUPPRIME 1 poste de chargé de maintenance et des équipements
CREE un poste d'assistant QSE d'une durée de 35 heures hebdomadaire, précisant que cet emploi sera à pourvoir au niveau du grade de technicien ou du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise et indique que l'emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel selon l'article L332-8-2° du Code de La Fonction Publique Territoriale

CREE rétroactivement, pour régularisation, un poste de chargé de communication précisant que cet emploi est ouvert sur le grade des attachés et indique que l'emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel selon l'article L332-8-2° du Code de La Fonction Publique Territoriale

MODIFIE l'intitulé des postes d'agent d'exploitation polyvalent en agent exploitation et maintenance

MODIFIE l'intitulé des postes de responsable d'exploitation des sites en responsable exploitation et maintenance et précise que cet emploi sera à pourvoir au cadre d'emploi des techniciens et confirme que l'emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel selon l'article L332-8-2° du Code de La Fonction Publique Territoriale

MODIFIE l'intitulé du poste de chargé de travaux en chargé de travaux et maintenance et indique que l'emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel selon l'article L332-8-2° du Code de La Fonction Publique Territoriale

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe. AUTORISE le Président à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Délibération : D2024018

Objet : Astreintes de décision

Madame Hélène Brousse, Vice-présidente marchés - affaires administratives expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu les délibérations du Comité syndical D2018006 du 22 mars 2018 pour la mise en place d'astreinte de décisions et leur rémunération et D2023009 du 31 janvier 2023 étendant les grades concernés par les astreintes de décisions à celui d'agent de maîtrise.

Compte-tenu de l'évolution de l'organisation et du tableau des effectifs, il y a lieu de préciser les emplois susceptibles d'être soumis aux astreintes de décision et les cas de recours à l'astreinte de décisions :

Cas de recours à l'astreinte de décisions	Emplois concernés	Cadres d'emploi Titulaire, stagiaire ou contractuel de droit public
Supervision à distance Soutien à distance de l'astreinte technique	DGS Agents des pôles technique / industriel et travaux neufs / QSE	Ingénieur Technicien Agent de maîtrise

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des emplois concernés par les astreintes de décisions et les cadres d'emplois autorisés

PRECISE que les autres dispositions de la délibération D2018006 restent inchangées.

Délibération : D2024019

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations

07/02/2024	Convention de Formation	Formation recyclage opérateur de chantier - amiante sous-section 4 - 4 agents	CT Conseils	1 040,00
12/02/2024	Convention de Formation	Formation opérateur de chantier - amiante sous-section 4 – 1 agent	CT Conseils	500,00
13/02/2024	Commande publique	Avenant n°1 Marché 202300800 - Aménagement casier C6 et de deux bassins de stockage de lixiviats - Lot 1	SAS MITHIEUX TP	219 692,10
05/03/2024	Honoraires avocats	Mise en œuvre convention de coopération	SENSEI	880,00
15/03/2024	Convention de Formation	Formation recyclage à la conduite d'engins - 2 agents	SMF	750,00

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité
PREND acte du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations depuis le 1^{er} février 2024.

Questions diverses

Toiture de l'usine Ovade :

Monsieur le Président rappelle les désordres intervenus sur la toiture de l'usine Ovade. Le montant des travaux de réparation sont très élevés, plus de 1 500 000€, non compris le coût d'un éventuel arrêt de l'usine.

M. Raquin demande si une solution temporaire (bâchage) a été envisagée. M. Cristin précise que pour l'instant nous restons dans l'attente de l'avis de l'experte qui devrait intervenir en octobre.

Point d'avancement du marché global de performance Ovade / chaufferie

Les 2 premiers tours de négociation n'ont pas permis d'arriver à une solution satisfaisante. D'où l'organisation d'un 3^{ème} tour afin de rechercher des solutions techniques alternatives notamment pour essayer de diminuer les coûts d'exploitation. Au niveau de l'investissement, nous subissons les mêmes hausses que celles qui existent au niveau national d'autant plus importantes que l'équipement est spécifique.

L'autorisation de programme voté l'année dernière pour la chaufferie devra ainsi être actualisée lors du comité syndical de juin.

Concernant l'usine Ovade, le programme prévisionnel d'investissement est supérieur aux estimations de départ du fait :

- De l'obligation de la mise aux normes de l'équipement dans le cadre du renouvellement du marché
- Des exigences de la DREAL concernant les rejets hydriques
- De l'optimisation du process de tri

Une autorisation de programme sera également mise au vote lors du prochain comité.

Les modalités financières en cours d'élaboration seront un réel outil d'aide à la décision et vous seront présentées le 18 juin. Différents scénarios sont à l'étude :

- Scénario principal : renouvellement du contrat d'exploitation d'Ovade et construction d'une chaufferie CSR avec 2 options, la première avec une capacité

d'enfouissement conservée sur le pôle de La Tienne de 25 000 tonnes par an et la seconde avec une autorisation d'enfouissement = à 0 correspondant au SRADDET.

- Le deuxième scénario : externalisation totale des refus de l'usine Ovade. Il comprend également les 2 options, autorisation d'enfouissement à 25 000 tonnes annuelles et à 0 tonnes
- Enfin le troisième : poursuite de l'enfouissement des refus mais avec une autorisation d'enfouissement à 25 000 tonnes (60 000 aujourd'hui).

Le dossier d'appel à projet de l'ADEME est à remettre pour le 14/06. La décision ne sera communiquée au mieux qu'en fin d'année. Aussi le scénario principal est étudié sans subvention, cette dernière ne pourra qu'améliorer la situation. Dans le futur MGP, une clause est prévue pour résilier le marché, dans le cas où aucune subvention ne serait perçue, en contrepartie d'une indemnité au titulaire.

M. Charton demande de quel montant pourrait être la subvention ? M. Le Président indique que nous allons demander 30%.

Parallèlement le plan de financement est en cours de construction et prochainement un cahier des charges va être envoyé aux différents organismes. Le but est de présenter, lors du comité syndical du 18/06, des lettres d'intention des banques.

Le 18 juin sera également mis en délibération :

- la convention vente de chaleur entre Organom, le délégataire de la DSP RCU, l'attributaire du MGP et l'ASSURC
- et la convention « chapeau » entre Organom et GBA. Cette dernière prévoira les éventuelles situations si la chaufferie ne se réalisait pas et / ou si le réseau de chaleur n'aboutissait pas pour des raisons telles que le refus de permis de construire, l'absence d'autorisation d'exploiter ou les conclusions défavorables de l'enquête publique.

Le calendrier pour le MGP Ovade / chaufferie est désormais le suivant :

- Réunion d'information des Présidents des EPCI le 22/04
- Remise des offres finales le 3/05/24
- CAO le 12/06
- Dépôt du dossier d'appel à projet de l'ADEME pour le 14/06
- Comité Syndical dédié au MGP le 18/06
- Démarrage du nouveau contrat pour l'exploitation de l'usine Ovade le 1^{er} août 2024.

Point d'avancement du projet de territoire

Le projet de chaufferie n'a de sens que si elle est intégrée et coordonnée dans un projet de territoire. Il est nécessaire de travailler ensemble pour construire un modèle gagnant / gagnant EPCI / Organom / habitants.

Pour rappel, 4 ateliers ont été ou seront organisés d'ici le 12 avril, réunissant élus et techniciens plus 2 réunions entre techniciens. Un Comité de pilotage fera la synthèse des ateliers et est programmé le 17 mai.

Les différentes thématiques de travail abordées sont les suivantes :

- Statuts d'Organom
- Évolution de la gouvernance Organom <> adhérents
- Valeurs partagées / socle commun
- Solutions de tri, mutualisation ?
- Limites du service public

- Réduction des DMA
- Gestion des déchèteries
- Stratégie de communication
- Maîtrise des coûts et modalités de financement

Le prochain atelier du 12 avril aura lieu à la mairie de St Maurice de Beynost et a pour objet les compétences et les statuts d'Organom :

- Quelles compétences portées par Organom pour sécuriser le traitement des déchets
- Quelles modalités de financement pour anticiper les évolutions à venir
- Quels impacts sur les statuts d'Organom ?

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



organom

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

COMITE SYNDICAL 02/04/2024

1 / 1

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Budget prévisionnel 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Compte administratif 2023

Compte administratif 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MENAGERS

	BP 2023	CA 2023
Fonctionnement		
Dépenses exercice 2023	19 403 079	18 263 143,43
	(hors virt à la section d'investissement)	
Recettes exercice 2023	29 017 134,37	20 153 736,53
excédent exercice 2023		1 890 593,10
Excédent 2022 de fonctionnement reporté		8 446 803,37
Excédent de clôture 2023		10 337 396,47
Investissement		
Dépenses exercice 2023	11 315 911,55	6 878 958,99
Recettes exercice 2023	11 315 911,55	7 763 849,01
excédent exercice 2023		884 890,02
Déficit 2022 reporté		- 566 263,89
Excédent de clôture 2023		318 626,13
Résultat de l'exercice 2023		10 656 022,60

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAIEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Compte de gestion 2023

Compte de gestion 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAIEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-566 263,89	884 890,02	318 626,13
Fonctionnement	8 446 803,37	1 890 593,10	10 337 396,47
TOTAL	7 880 539,48	2 775 483,12	10 656 022,60

Restes à réaliser 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Numéro opération ou compte	Imputation	Montant HT
118	Cameras	12 775
135	Transfert composterie	10 992
121	Création des bassins de stockage – pré-traitement lixiviat	894 231
122	Bassins	31 747
140	Remplacement de toiture	33 839
145	Mise aux normes quai de La Boisse	37 696
148	Chaufferie CSR	219 750
152	Réfection plateforme de transit	7 707
156	Aménagement casier 6	699 620
157	Exploitation casier 5	25 693
158	Couverture casier 5	7 164
159	Raccordement électrique nouveaux casiers	12 463
160	Alvéole Amiante 2	1 779
161	Réfection anciens casiers	35 813
162	Travaux divers lagune	10 218
165	Aménagement salle comité	45 770
2031	Frais d'études	56 039
2121	Plantations	25 220
2158	Autres installations, matériels et outillages	48 931
21532	Réseaux assainissement	15 000
TOTAL		2 232 447

COMITE SYNDICAL 02/04/2024

Affectation du résultat

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



Traitement et validation des chèques ménagers

Résultats à affecter :

RI 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 913 820,87	Résultat de l'exercice 2023 en investissement +RAR
RI 001 Excédent d'investissement reporté	318 626,13	Résultat de l'exercice 2023 en investissement
RF 002 Excédent 2023 reporté	8 423 575,60	Résultat de l'exercice 2023 en fonctionnement – excédent de fonctionnement capitalisé

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le



ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Budget Prévisionnel 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



Traitement et valorisation des déchets ménagers

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement – par chapitre

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Chapitre	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Prévisions 2024
011- Charges à caractère général	10 990 923	12 558 990	11 720 440	12 959 555
012 – Charges de personnel	1 377 556	1 601 000	1 512 975	1 600 000
65- Autres charges de gestion courante	159 115	251 589	158 383	301 170
66- Charges financières	1 041 164	1 152 600	1 151 931	1 050 000
67- Charges exceptionnelles	545	43 000	4 111	0
TOTAL DEPENSES REELLES	13 569 303	15 607 179	14 546 841	15 910 725

Dépenses de fonctionnement- Chapitre 011 - Charges à caractère général (1/4)

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Plus 10% par rapport au CA (+ 3,1%/BP 2023, détails :

Compte- libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Explications
60611- Eau et assainissement	112 150	88 771	175 600	Dépend des volumes traités en step. Forte pluviométrie en 2023, d'où l'augmentation prévue sur 2024
60612- Energie, électricité	33 000	24 919	48 000	2023, bénéfice de l'avantage opération ARENH - SIEA
60621- Combustible	166 000	130 134	146 000	
60622- Carburant	6 500	9 778	10 000	
60631- Fournitures d'entretien	4 500	2 564	6 500	
60632- Fournitures de petits équipements	33 500	20 452	34 500	
60633 - Fournitures de voirie	38 000	4 459	8 000	
60636 - Vêtements de travail	8 500	7 439	20 200	Réflexion en cours pour l'achat des EPI au lieu de la location
6064- Fournitures administratives	6 000	5 788	5 500	
6068 - Autres matières et fournitures	81 300	36 086	77 500	Peu d'achat de chlorure ferreux / ferrique en 2023. Prévision 40K€ en 2024
611- Contrats de prestations de services	6 526 300	6 357 633	7 084 975	Cf diapo focus
6132- Locations immobilières	5 000	208	1 500	Location salles

Dépenses de fonctionnement – Chapitre 011 (2/4)

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAIEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Compte- libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Explications
61351- Locations mobilières matériels roulants	250 000	191 723	276 300	Nvel engin (+40K€) plus 40K€ de marge pour la location d'autre matériel
61358- Locations mobilières autres	31 460	19 963	17 380	
61521- Terrains	165 000	128 173	150 000	Couverture hebdomadaire reprise en régie en cours d'année + couverture casier 5 odeur
615221- Entretien et réparation de bâtiments publics	36 000	26 740	28 000	
615232 – Entretien et réparations réseaux	404 000	395 838	293 000	
61524 – Entretien bois et forêts	10 000	0	20 000	
61551- Matériel roulants	64 300	40 410	58 400	
61558- Entretien et réparation autres biens mobiliers	206 550	70 666	56 000	
6156- Maintenance	217 280	137 412	204 700	Remise en état des surpresseurs et de la BG 2000
6161- Assurance multirisque	436 000	394 344	355 000	La baisse résulte de l'assurance Ovade. Refacturée par Paprec jusqu'au 31/07/24 puis intégrée dans nouveau contrat
617- Etudes et recherches	79 100	43 126	39 500	Projet de territoire + bilan annuel

Dépenses de fonctionnement – Chapitre 011 (3/4)

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Compte- libellé	BP 2023	CA 2023	Prévisions 2024	Explications
6182- Documentation générale et technique	8 000	7 348	7 500	
6184 – Versement à des organismes de formation	32 000	10 647	31 200	Cf règlement de formation 1,7% du chap 012 + 4 000€ pour des formations personnelles
6185 – Frais de colloque et de séminaire	5 000	0	5 000	
6188- Autres frais divers	7 000	6 000	8 000	Augmentation des licences informatiques
62268- Honoraires	40 000	32 120	50 000	Avocats – conseils –
6227- Frais d'acte et de contentieux	1 500	0	1 500	
6228- Divers		2	0	
6231- Annonces et insertion	25 000	10 176	17 000	Dont 5 000 communication
6232- Fêtes et cérémonie	25 000	2 274	26 000	Dont 25 000 pour les 40 ans du pôle de La Tienne
6234- Réception	11 500	9 837	13 500	
6236- catalogues et imprimés	18 000	4 768	22 000	Dont 20 000 pour la communication avec notamment la publication du livre
6238 - Divers	6 000	561	3 000	

Dépenses de fonctionnement- Chapitre 011 (4/4)

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le



ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Compte- libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Explications
6241 - Transports de biens	1 000	570	1 000	
6245- Transports de personnes extérieures à la collectivité		743	0	
6247 - Transports collectifs	500		500	
6251 - Voyages et déplacements	13 800	4 146	4 300	
6261- Frais d'affranchissement	6 250	4 878	5 000	
6262- Frais de télécommunication	26 000	26 208	27 000	
6281- Concours divers (cotisations)	6 000	5 224	6 000	
62875-Remb aux EPCI membres du GFP	0	35 203	0	
6288- Autres services extérieurs	333 000	359 138	422 500	Dont 120 500 mesures compensatoires
63512- Taxes foncières	70 000	62 522	66 000	
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	500	365	500	
637- Autres impôts et taxes (TGAP)	3 002 500	3 001 081	3 125 500	

Focus Compte 611 : principales prestations de services

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Service	Intitulé	Montant	N-1
OVADE	Contrat prise en compte Av N°17 sur une année pleine (+735K€ en Investissement)	6 133 965	5 483 612
CHAUFFERIE	Accompagnement prospectives et recherche de financement	25 000	21 056
FRAIS GENERAUX	Aide à la réalisation de la matrice des coûts - AMO arborescence	9 000	10 108
COMMUNICATION	Observatoire des odeurs – photothèque – graphiste...	30 000	20 611
COMPOSTERIE	Prestations de broyage – criblage + analyses	15 000	46 244
LA TIENNE GENERALE et ISDND et LIXIVIAT	Diverses analyses (biogaz et rejet torchères, fumées, dispersion des odeurs, eaux, poussières, qualité de l'air, lixiviat, ...) et cubatures trimestrielles	122 800	86 978
VAUX POST EXPLOITATION	Analyses	10 000	18 062
ISDI	Reprise non-conformité (déchets amiantés)	100 500	72 800
LA BOISSE	Transport	140 000	138 399
STE JULIE	Transport	185 000	193 684
VAUX	Transport	75 000	69 658
QUAI SMIDOM	Transport	16 200	0
PTF TRANSIT	Transport et valorisation plâtre et PVC	200 000	150 742

Dépenses de personnel – Chapitre 012

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



- Evolutions

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
012	1 601 000	1 512 975	1 600 000
dont Convention GBA			
– Prestation direction projet chaufferie	30 000	30 000	30 000
Plus dépenses intérim	30 000	32 242	30 000
TOTAL	1 631 000	1 545 217	1 630 000
Remboursements aides	20 000	37 658	15 000
TOTAL	1 611 000	1 507 559	1 615 000

- Augmentation du chapitre 012 de 5,75% entre les BP 2024 et le CA 2023
- Augmentation liée à :
 - Augmentation du point d'indice en juillet 2023 sur une année pleine, 5 points pour tous les agents à compter du 1/01/2024. Augmentation du Forfait mobilité de 0,3 points
 - Glissement vieillesse technicité
 - Prime exceptionnelle pouvoir d'achat
 - Chèques déjeuner: augmentation de la valeur faciale au 1^{er}/01/2024 et part à charge d'Organom 60% et plus d'agents bénéficiaires (nouvelle organisation)
 - Augmentation des heures allouées aux vacataires dans le cadre des visites

Les charges de personnel représentent 10% des dépenses réelles de
COM **fonctionnement**²⁴

Dépenses de fonctionnement- Autres charges de gestion courante - Chapitre 65

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Compte- libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Explications
65311- Indemnités des élus	95 000	95 016	95 000	
65312- Frais de mission et déplacement	500	0	500	
65313- Cotisations de retraites des élus	4 500	4 127	4 500	
6541 – Créances admises en non-valeur	2 000	0	2 000	
6542 – Créances éteintes	3 000	0	3 000	
657358 – Autres groupements	90 000	33 967	135 000	Prévention : subventions aux 9 EPCI dans le cadre de l'appel à projet
65748 – Subventions de fonctionnement aux associations	56 589	29 270	26 170	CIEL
65888- Autres charges de gestion courante	0	3	35 000	Ex 673

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement 2024

Rappel délibérations du 12/12/2023

↳ **contribution à l'habitant : 14,80€ HT -
346 909 habitants**

↳ **contribution à la tonne d'OMr : 122,39€ HT
Hors TGAP**

**La TGAP est appliqué sur la part enfouie
(déterminée en fonction du taux
d'enfouissement: 52,68% en 2023)**

↳ **facturations (TGAP comprise):**

- **Encombrants : 186,39 € HT par tonne**
- **DAE : 186,39 ou 190,39 € HT**
- **Plâtre : 186 € HT, PVC : 186 € HT (non soumis à TGAP)**
- **Déchets verts : 31,56 € (non soumis à TGAP)**

↳ **recettes Ovade : 2 023 114€**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Rappel évolution TGAP:

□ 2024 : 59€

❖ **TGAP basse :**

□ 2025 : 65€

❖ **TGAP haute : 63€ en
2024 pour atteindre
65€ en 2025.**

Evolution des tonnages estimés

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Nature des déchets	2021	2022	2023	2024 Prévisions
Déchets ménagers OM	61 738	56 481	53 406	57 333
Assimilés OM	1 878	1 737	1 856	
Encombrants enfouis	11 556	8 512	6 811	
DAE	7 547	3 442	1 826	25 000
Refus issus des centres de tri	2 297	12 182	15 861	
Déchets agroalimentaires - biodechets	947	3 064	1 399	
Déchets inertes collectivités et professionnels	7 125	9 949	10 046	10 700
Déchets verts	12 408	11 118	9 637	5 900
Bois non traités (ex palettes bois)	245	0	0	0
Plâtre	1 158	1 599	1 272	1 100
PVC	58	68	77	0
Amiante	404	352	357	360

Recettes de fonctionnement 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



Observations

Chapitre/Compte	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Observations
013- Atténuation de charges	84 424	20 000	37 658	15 000	
70- Produits des services	14 026 891	15 177 000	14 738 826	15 906 114	
7018- Autres produits finis (compost)	15 637	12 000	11 894	3 000	
7022- Coupe de bois	27 552				
706888- Autres prestations de service	12 204 273	13 100 000	12 742 076	13 880 000	Dont hausse TGAP (environ 400K€)
70888- Autres produits d'activités annexes (Ovade)	1 779 429	2 065 000	1 984 856	2 023 114	
73- Impôts et taxes	0	0			
74- Dotations, subventions et participations	4 275 435	4 706 187	4 706 718	4 996 000	
7473- Département	15 633	26 000	26 118	0	
74751- GFP de rattachement (part à l'habitant)	4 259 802	4 624 187	4 624 187	4 996 000	
74788- Autres organismes		56 000	56 413	0	
75- Autres produits de gestion courante	527 792	440 000	435 196	398 325	
77- Produits exceptionnels	31 618	0	6 484	0	
78 - Reprises sur amortissement et provision	0	20 000	21 710	120 500	
TOTAL RECETTES REELLES	18 946 160	20 363 187	19 946 593	21 435 939	

Détail contribution à l'habitant

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le



ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

EPCI	Population totale	Contribution
C.A.3.B - sauf EX CC ST TRIVIER COURTES	131 712	1 949 337,60
C.C. VEYLE - EX BORDS DE VEYLE SEULE	9 285	137 418,00
C.C. DE LA COTIERE A MONTLUEL	25 513	377 592,40
C.C. DOMBES	40 889	605 157,20
C.C. DE LA PLAINE DE L'AIN	77 979	1 154 089,20
C.C. DE MIRIBEL ET DU PLATEAU	25 209	373 093,20
HAUT BUGEY AGGLOMERATION (ex Monts-Berthiaud)	5 663	83 812,40
C.C. BRESSE ET SAÔNE	15 667	231 871,60
C.C. RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON	14 992	221 881,60
TOTAL	346 909	5 134 253,20

Population : 0,7% par rapport à 2023

Budget - Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Dépenses	Prévisions 2024	Recettes	Prévisions 2024
011 - Charges à caractère générale	12 959 555	013 - Atténuation de charges	15 000
012 - Charges de personnel	1 600 000	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 906 114
65 - Autres charges de gestion courante	301 170	73- Impôts et taxes	
66 - Charges financières	1 050 000	74 - Dotations, subventions et participations	4 996 000
67 - Charges exceptionnelles	0	75 - Autres produits de gestion courante	398 325
023 - Virement à la section d'investissement	10 333 790	76 - Produits financiers	
042 - Opération d'ordre de transfert entre les sections	3 700 000	77 - Produits exceptionnels	
Total	29 944 515	78- Reprise sur amortissements et provisions	120 500
		042 - Opération d'ordre de transfert entre les sections	85 000
		002- Excédent antérieur reporté	8 423 576
		Total	29 944 515

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement (1/2)

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

N° Opération	Intitulé	RAR	Propositions 2024	Total 2024
108	Couverture casier 1		14 200	14 200
112	Exploitation casier 3		5 000	5 000
136	Couverture casier 3		17 300	17 300
140	Remplacement toiture	33 839		33 839
150	Couverture casier 4		14 700	14 700
151	Réfection réseaux hydrauliques		1 900 000	1 900 000
152	Réfection plateforme de transit	7 707	42 900	50 607
156	Aménagement casier 6	699 620	52 000	751 620
157	Exploitation casier 5	25 693	150 000	175 693
158	Couverture casier 5	7 164	16 200	23 364
159	Raccordement électrique nouveaux casiers	12 463	1 382 000	1 394 463
118	Caméra	12 275	220 000	232 775
121	Création de bassins de stockage - Pré-traitement lixiviat	894 231	1 202 500	2 096 731
122	Création - réfection de bassins	31 747		31 747
135	Transfert composterie	10 922	398 000	408 992
145	Mise aux normes quai de La Boïse	37 696		37 696

Dépenses d'investissement (2/2)

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

N° Opération	Intitulé	RAR	Propositions 2024	Total 2024
160	Alvéole amiante AM2	1 779	8 400	10 179
161	Réfection anciens casiers (2001-2005-2009)	25 813	59 200	95 013
162	Travaux lagune	10 218	37 100	47 318
148	Chaufferie CSR	219 750	4 475 000	4 694 750
164	Ovade		4 834 650	4 834 650
165	Aménagement salle comité	45 770	20 000	65 770
166	Réfection bassin eaux pluviales Vaux		30 000	30 000
2121	Plantation		25 220	25 220
21532-ONA	Station de relevage Vaux		15 000	15 000
21538-ONA	Ligne biogaz		90 000	90 000
215734	Option achat engins		22 000	22 000
2158-ONA		48 931	180 250	229 181
21838-ONA			8 000	8 000
21848-ONA			2 000	2 000
2031-ONA	DDAE extension site	56 039	205 000	261 039
2051-ONA	Site internet + logiciel antivirus		20 500	20 500
TOTAL		2 232 447	15 540 900	17 639 347

Budget - investissement

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Prévisions 2024 (y compris RAR)

Dépenses	BP 2023	CA 2023	Prévisions 2024 (y compris RAR)
040- opérations d'ordre de transfert	207 144	207 143	85 000
041- opérations patrimoniales (modif d'imputation avant intégration)			
16 - emprunts et dettes assimilées	3 392 500	3 384 873	3 459 000
20- immobilisations incorporelles	222 980	14 425	281 539
21 - immobilisations corporelles	1 644 638	790 691	5 524 596
23 - immobilisations en cours	5 282 385	2 481 826	11 833 212
26 - Titres de participation			
001 - Déficit d'exécution de la section d'investissement reporté	566 264	566 264	0
Total	11 315 911	7 445 223	21 183 347

Prévisions 2024 (y compris RAR)

Recettes	BP 2023	CA 2023	Prévisions 2024 (y compris RAR)
040 - opérations d'ordre entre sections (amortissements - cptes 28)	3 795 900	3 715 302	3 700 000
041 - opérations patrimoniales (modif d'imputation avant intégration)			
13 - subventions d'investissement reçues	50 000	48 547	47 000
16 - emprunts et dettes assimilées	4 000 000	4 000 000	4 870 110
21 - immobilisations corporelles			
23 - immobilisations en cours			
1068 - réserve			1 913 821
021 -virement de la section de fonctionnement	3 470 011		10 333 790
001 - Excédent d'exécution de la section d'investissement reporté			318 626

Total 11 315 911 7 763 849
COMITE SYNDICAL 02/04/2024

21 183 347

Exercice 2024- Résultat de clôture prévisionnel

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le



ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

k€	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses réelles	15 911	21 098
Opérations d'ordre	3 700	85
Total dépenses	19 611	21 183
Recettes réelles	21 436	4 917
Opérations d'ordre	85	3 700
Total Recettes	21 520	8 617
RESULTATS DE L'EXERCICE	1 909	- 12 566
RESULTATS ANTERIEURS	8 424	319
1068	1 914	
TOTAL	10 333	- 10 333
		0

BP 2024**Evolution des dépenses réelles et du besoin de financement annuel**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



k€	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières	12 528	13 496	14 861
Recettes réelles de fonctionnement	18 946	19 946	21 436
Epargne de gestion	6 418	6 450	6 575
Charges financières	1 041	1 052	1 050
Epargne brute	5 377	5 398	5 525
Remboursement capital	3 284	3 385	3 459
Epargne nette	2 093	2 013	2 066
Recettes réelles d'investissement	50	48	47
Dépenses d'équipement	1 221	3 287	17 637
Emprunt hors revolving	0	4 000	4 870
Résultat de l'exercice	922	2 774	-10 654
Résultat reporté	6 958	7 880	10 654
Solde global de clôture	7 880	10 654	0

Structure de la dette

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



Organisme	Objet de l'emprunt	Montant du contrat	Intérêts	Amortissements	Capital restant dû au 01/01/2024	Date de fin	Type de taux	Taux
CE	Refinancement OVADE	10 929 924	240 935	510 459	7 403 716	12/2035	Fixe	3.34
NATIXIS	OVADE	32 000 000	334 066	2 133 333	8 533 333	12/2027	Fixe	4.25
CDC	OVADE	2 060 145	34 078	162 662	699 738	08/2027	Fixe	4.87
CDC	OVADE	9 900 000	291 198	337 148	7 513 642	03/2040	Indexé livret A	4.00
CE	Casiers 2018	1 500 000	18 261	75 000	1 143 750	04/2039	Fixe	1.61
CE	Casiers 2019	1 520 000	9 232	76 000	1 197 000	09/2039	Fixe	0.79
CE	TRAVAUX LA TIENNE 2023	4 000 000	126 193	162 982	3 880 141	02/2043	Indexé livret A	3,25
	TOTAL	58 251 664	1 053 963	3 457 584	30 371 310			

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 001-250102365-20240402-D2024016-BF



oreanom

SYNDICAT INTERCOMMUNAL Y AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

COMITE SYNDICAL 02/04/2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 001-250102365-20240402-D2024017-DE

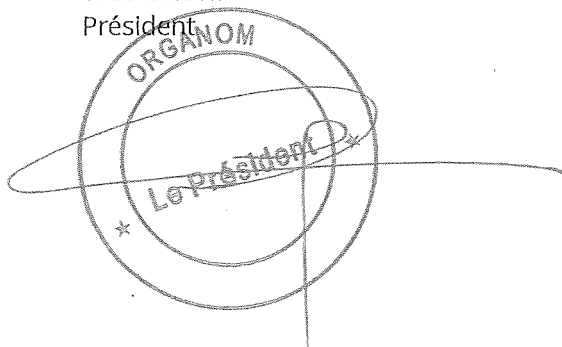
D2024017-ANNEXE

EMPLOI	Grade	Possibilité pourvoir l'emploi par contractuel Art L332-8	Au 01/05/24	Type emploi		POURVU	Classement RIFSEEP
				Durée TT	Emploi permanent (EP) ou non permanent (NP)		
Intitulé actuel							
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICE <i>Délibération n° D 2022020 du 29/03/2022</i>	CADRE DES INGENIEURS	OUI	1	TC	EP	1	A1
RESPONSABLE DU POLE TECHNIQUE <i>Délibération n° 6 du 03/07/2003</i>	INGENIEUR	OUI	1	TC	EP	1	A2
RESPONSABLE DU POLE INDUSTRIEL ET TRAVAUX NEUFS <i>Délibération n° D 2020034 du 17/11/2020 et D 2021030 du 01/06/2021</i>	INGENIEUR / INGENIEUR PRINCIPAL	OUI	1	TC	EP	1	A2
RESPONSABLE DU POLE ADMINISTRATIF - FINANCES -RH <i>Délibération n° 7 du 20-02-2003</i>	CADRE DES ATTACHES	NON	1	TC	EP	1	A2
RESPONSABLE DU POLE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT <i>Délibération n° 3 du 04/11/2010 et n° 10 du 24-02-2011 et n° 4 du 20-06-2013</i>	TECHNICIEN	OUI emploi spécifique	1	TC	EP	1	B1
CHARGE DE MISSION ANIMATION ET PREVENTION <i>Délibération n° 8 du 26/02/2009</i>	ATTACHE	OUI	1	TC	EP	1	A3
CHARGE DE COMMUNICATION <i>Délibération de régularisation du 02/04/2024</i>	ATTACHE	OUI	1	TC	EP	1	A3-B1
CHARGE DE MISSION RENOUVELLEMENT CONTRAT OVADE ET EXTENSIONS <i>Délibération n° D 2022026 du 05/07/2022</i>	INGENIEUR	Art L332-24	1	TC	NP	1	A3
RESPONSABLE EXPLOITATION ET MAINTENANCE <i>Délibération n° 6 du 03/07/2003 et D2018039 du 13/12/2018</i>	CADRE DES TECHNICIENS	OUI	2	TC	EP	1	B2
CHARGE DE TRAVAUX ET MAINTENANCE <i>Chargé de travaux : Délibération N° 6 du 03/07/2003</i> <i>Chargé de la maintenance : D 2020034 du 17/11/2020</i>	ADJ TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE OU AGENT DE MAITRISE OU TECHNICIEN	OUI	1	TC	EP	1	B3-C1
ASSISTANT FINANCES <i>Délibération n° 6 du 03/07/2003</i>	REDACTEUR OU CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIF	NON	1	TC	EP	1	B3-C1
ASSISTANT RH - INSTANCES -SECRETARIAT <i>Délibération n° 4 du 20/06/2002</i>	REDACTEUR OU CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIF	NON	1	TC	EP	1	B3-C1
ASSISTANT ADMINISTRATIF - COMMANDE PUBLIQUE <i>Délibération n° D 2022026 du 05/07/2022</i>	REDACTEUR OU CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS	OUI	1	TC	EP	1	B3-C1
ASSISTANT QSE <i>Délibération D2024017 du 02/04/2024</i>	TECHNICIEN OU CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES OU DES AGENTS DE MAITRISE	OUI	1	TC	EP	0	B3-C1
AGENT DE CONTRÔLE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT <i>Délibération n° 4 du 17/10/2006</i> <i>Délibération n° D 2020034 du 17/11/2020</i> <i>Délibération n° D 2023034 du 04/07/2023</i>	CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUE	NON	1	TC	EP	1	C2
AGENT EXPLOITATION ET MAINTENANCE <i>Délibération n° 6 du 03/07/2003</i>	CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUE	NON	8	TC	EP	6	C2
AGENT DE QUAI LA BOISSE <i>Délibération n° 6 du 03/07/2003 et D n° 3 du 14/12/2005</i>	CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUE	NON	1	TC	EP	1	C2
AGENT DE QUAI VAUX <i>Délibération n° 6 du 03/07/2003</i>	CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUE	NON	1	TC	EP	1	C2
ASSISTANT ACCUEIL PESEE <i>Délibération n° D 2020034 du 17-11-2020</i>	CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS	NON	2	TC	EP	2	C2
AGENT POLYVALENT <i>Délibération n° D 2022028 DU 05/07/2022</i>	ADJOINT TECHNIQUE	Art L332-23	1	TC	Saisonnier	1	C1

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2024

NUMERO	OBJET
D2024011	Approbation du procès-verbal du 13 février 2024
D2024012	Adhésion à ATMO AUVERGNE RHONE ALPES
D2024013	Compte administratif 2023
D2024014	Compte de gestion 2023
D2024015	Affectations des résultats 2023
D2024016	Budget prévisionnel 2024
D2024017	Modification du tableau des emplois – Nouvelle organisation des services
D2024018	Astreintes de décision
D2024019	Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations attribuées au Président

Yves CRISTIN
Président



André MOINGEON
Vice-Président
Secrétaire de séance